



# DÉLIBÉRATION

## du 12 novembre 2024

Présents : 18	<b>L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre</b> à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire.</b>
Excusés : 7	
6 pouvoirs	
Absents : /	
Votants : 24	<b>Étaient présents</b> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU
En exercice : 25	
---	<b>Étaient absents excusés</b> : M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Sandrine SUTEAU), Mme Türkan RENZO, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Mme Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Damien GUILLON,
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu,	
Le _____	<b>Assistaient également au titre des services</b> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX
Publiée, le _____	<b>Secrétaire de séance</b> : Antony AURILLON
Notifiée, le _____	<b>Date de la convocation</b> : 6 novembre 2024
<b>Délibération n°24.7.17</b>	<b><u>RESSOURCES HUMAINES</u></b> <b>Organigramme de la collectivité</b>

Madame le Maire rappelle que le nouvel organigramme des services a été validé en décembre 2023.

Suite au départ de l'adjoint au responsable des services techniques et aux ateliers sur l'organisation du Pôle technique, il est proposé de créer trois postes de responsables de service (espaces verts / voirie / bâtiments et propreté des locaux) et d'indiquer le secrétariat technique.

### **Après avoir entendu cet exposé,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code Général de la Fonction Publique,*

*Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 31 octobre 2024 ;*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

► **PREND ACTE** de l'organigramme de la Collectivité.

**Le Maire,  
Nadine YOU**

**Antony AURILLON  
Secrétaire de séance**